



Région Basse-Broye
Accueil Familial
de Jour

CONCEPT DE SECURITE ET DE SANTE



Informations générales

Structure :

Accueil Familial de Jour de la Basse-Broye

Route du Gottau 17

1566 St-Aubin

026 677 06 14

basse-broye@accueildejour.ch

Responsable administrative :

Laurence Baliacas

026 677 06 14

laurence.baliacas@outlook.com

Coordinatrices :

Emmanuelle Heimann

026 677 06 14 ou 079 567 85 20

manu_heimann@outlook.com

Tiziana Morandi

026 677 06 14 ou 079 567 85 20

tiziana.morandi@outlook.com

Communes partenaires :

Belmont-Broye

Delley-Portalban

Gletterens

St-Aubin

Vallon

Comité :

Anne-Pascale Collaud, présidente

Anita Moullet, vice-présidente

Isabelle Guerry, membre

Marie-Claire Corminboeuf, membre

Anne-Paule Rossel-Serio, membre

Christophe Burri, membre

1. Numéros d'urgence

Police	117	
Pompiers	118	
Ambulance	144	
Centre de toxicologie, empoisonnements	145	
Rega (hélicoptère sauvetage)	1414	
INTAKE (SEJ)	026 305 15 30	
Ligne téléphonique d'aide aux enfants et aux jeunes (Pro Juventute)	147	
La Main Tendue	143	
Service du médecin cantonal	026 305 79 80	
Service du médecin de garde (Broye)	0848 133 133	

Mesures de sécurité lorsqu'une personne travaille seule avec les enfants

Il est essentiel que les enfants soient informés de la possibilité d'utiliser votre téléphone en cas de besoin urgent. Les explications doivent être simples et compréhensibles, afin qu'ils sachent comment réagir en cas de situation critique.

2. Incendie

- **Procédure :**

1. **Alarmer**

2. **Appeler les pompiers : 118**

- Indiquer le lieu :
- Etage :
- Indiquer ce qui brûle :



3. **Sauver les personnes :**

- a) **Evacuer si cela est possible (pas de fumée dans les corridors)**

- Evacuez les enfants dans le calme : les rassembler sur le lieu défini par les pompiers
- Contrôlez physiquement que personne n'a été oublié et vérifiez la présence de chaque enfant
- Si possible, fermez toutes les fenêtres et les portes (pas à clé) avant sortir de votre maison
- Si possible, débranchez les prises électriques
- Sortez derrière les enfants et vérifiez qu'aucun enfant ne reparte en arrière
- Ne pas utiliser l'ascenseur.



b) Si l'évacuation n'est pas possible :

- Restez groupé dans les locaux
 - Fermez les portes et les fenêtres
 - Mettez des linges humides au sol, bouchez toutes les fenêtres où de l'air pourrait pénétrer
 - Mettez-vous devant la fenêtre et rendez-vous visible (agitez quelque chose de couleur)
 - Attendez les pompiers pour l'évacuation.
- Si la fumée et/ou le feu vous empêchent de quitter votre domicile, il faut garder la porte et les fenêtres fermées, signalez votre présence et attendez l'arrivée des pompiers.
- Renseignez les pompiers sur le nombre de personnes.



3. Administration de médicaments

Vous veillez à la bonne santé générale des enfants qui vous sont confiés.



A part la prise en charge des petits accidents de la vie quotidienne (pose d'un pansement stérile, glace sur une contusion, etc.), aucun médicament n'est donné aux enfants. S'il y a un problème, vous contactez les parents. En cas d'urgence, vous prenez les mesures qui s'imposent (appel d'une ambulance **144**).

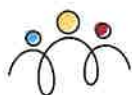
Sur demande exclusive des parents, vous pouvez administrer un traitement médical sous les conditions suivantes :

- Aucun médicament à usage interne, allopathique ou homéopathique, ne sera administré sans autorisation préalable de la personne détentrice de l'autorité parentale (document signé par les parents et daté, indiquant le nom de l'enfant, la posologie et la durée du traitement)
- L'échange de médicaments se fait uniquement entre parent et accueillante
- La remise d'un médicament par les enfants est exclue
- Une étiquette avec le nom de l'enfant, la date, la posologie et la durée du traitement doivent figurer sur le médicament.

Pour éviter tout risque d'erreur :

- Il sera noté sur **une fiche ad hoc** remise par la structure toutes les informations concernant l'administration du médicament (annexe)
- Cette fiche doit être au nom de l'enfant, datée et signée par le parent et l'accueillante à l'arrivée de l'enfant.

Tous les médicaments sont tenus hors de portée des enfants.



Région Basse-Broye

Accueil Familial
de Jour

Procuration pour administration de médicaments

-  En signant le présent document, les représentants légaux donnent leur accord pour l'administration du médicament
-  La responsabilité de l'administration du médicament durant les heures de prise en charge incombe à l'Accueillante
-  L'Accueillante ne prend le médicament que s'il est fourni dans son **emballage d'origine** et accompagné de **sa notice**
-  L'Accueillante conserve le médicament et sa notice dans un **lieu sûr qui correspond aux prescriptions de conservation.**

➤ **Nom de l'enfant :**

➤ **Nom du médicament :**

- ☐ Prescrit par le médecin
- ☐ Recommandé par le pharmacien
- ☐ Acheté sans ordonnance ni conseil

➤ **Utilisation / administration**

- ☐ Selon la notice d'emballage
- ☐ Selon l'avis médical
- ☐ Le médicament est apporté par les représentants légaux chaque fois qu'il doit être administré puis rendu
- ☐ Le médicament est conservé par l'Accueillante

➤ **Période d'utilisation**

- ☐ Du au
- ☐ Du et jusqu'à révocation

	Révocation de la procuration
Date	Date
Signature des représentants légaux	Signature des représentants légaux
Signature de l'Accueillante	Signature de l'Accueillante

4. Accident, état de choc, malaise et autres

En cas d'accident, l'accueillante doit :

- a) garder son calme
- b) mettre l'enfant en sécurité
- c) évaluer la gravité de l'accident selon ses compétences :
 - ☐ Accident léger
 - ☐ Accident de gravité moyenne
 - ☐ Accident grave
- d) donner les premiers soins
- e) appeler les secours et les parents.

➤ **Voir tableau détaillé des mesures concrètes de prise en charge => pages suivantes.**

➤ Lorsque vous appelez le **144** (ambulance) :

a) Donnez votre identité, votre fonction

b) Indiquez votre adresse et l'accès

c) Présentez la situation :

- Qui (âge, poids, sexe) ?
- Quoi ?
- Quand ?

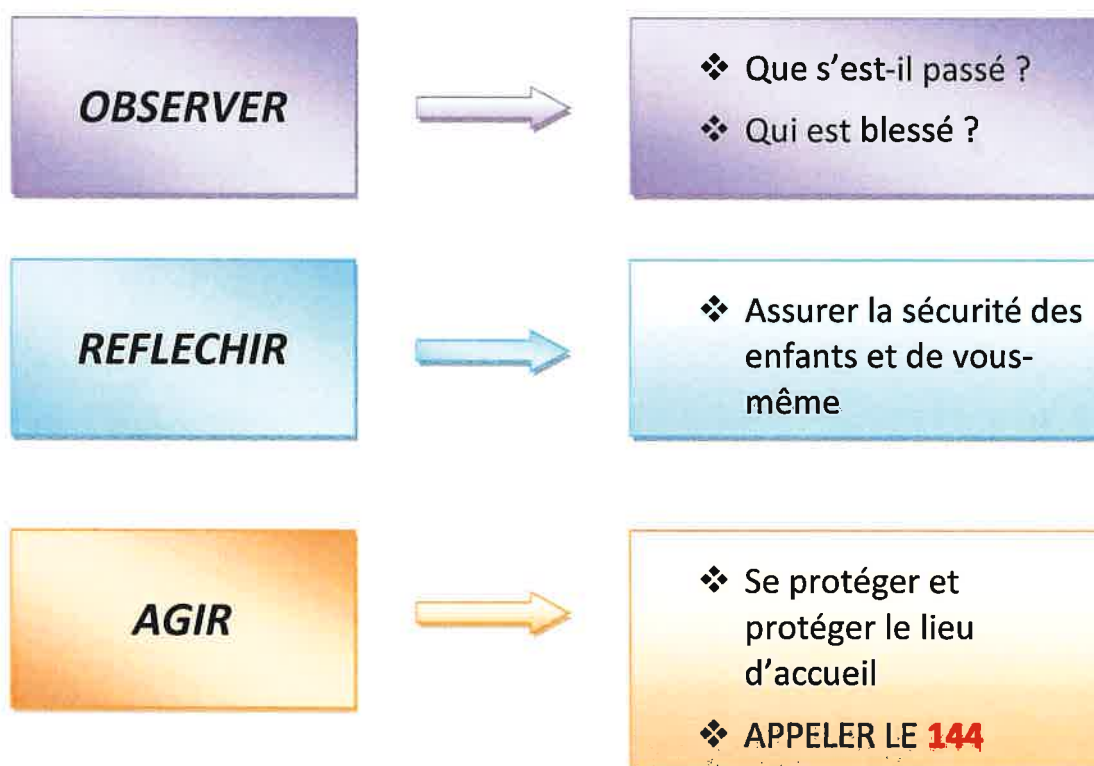
d) Les questions **RRSS** qui seront posées par les secours

- **R**épond-il ?
- **R**espire-t-il ?
- **S**aigne-t-il ?
- **S**on pouls est-il normal ?



- I. Suivez les directives du professionnel santé
 - II. Si possible, un adulte va à la rencontre de l'ambulance
 - *Noter les nom, prénom et téléphone de la personne qui viendra vous aider en cas d'urgence (voisine, coordinatrice, autre) :*
-
- III. Accompagnez l'enfant avec les secours
 - IV. Téléphonnez aux parents et à votre coordinatrice référente.

Schéma décisionnel



➤ **Mesures concrètes de prise en charge en cas de :**

Type d'accidents	Description	Procédures	Interventions	Informations
Accident dentaire	Dents cassées	- Observation	- Saisir la dent par la couronne - Tremper la dent dans du lait - Ne pas nettoyer	- Appeler les parents
Coupures	Ouverture de la peau	- Observation	- Se laver les mains - Laver et désinfecter la plaie - Si saignement persistant, appliquer fermement une compresse	- Appeler les parents - Si pas de réponse et selon la gravité appeler le 144
Chute		- Observation - Appeler le 144 selon la gravité de la situation	- Observer : • l'endroit où l'enfant est tombé • la blessure, s'il s'est cogné la tête • si l'enfant est nauséeux, pâle, confus, irritable, si vomissement	- Appeler les parents - Appeler le 144 selon la gravité - Selon la gravité, avertir l'Association
Entorse	Etirement dans un ligament	- Observation - Appeler le 144 selon la gravité - BREF (bandage, repos, élévation, froid)	- Arrêter toute activité avec l'enfant - Le mettre au repos - Appliquer du froid - Elever la région touchée	- Appeler les parents - Appeler le 144 selon la gravité - Avertir l'Association
Contusion	En cas de chute, de collision ou de coincement. Endommagement des vaisseaux sanguins.	- Observation - Appeler le 144 selon la gravité - BREF (bandage, repos, élévation, froid)	- Arrêter toute activité avec l'enfant - Le mettre au repos - Appliquer du froid - Elever la région touchée	- Appeler les parents - Appeler le 144 selon la gravité - Avertir l'Association
Fracture	Traumatismes osseux, très douloureux	- Observation - Diagnostic médical nécessaire	- Placer l'enfant en position couchée - Immobiliser le membre - Traitement, désinfection si plaie ouverte	- Appeler les parents - Appeler le 144 selon la gravité - Avertir l'Association

Commotion cérébrale	Blessure grave causée par un choc	Observation - Diagnostic médical nécessaire	Mettre l'enfant en sécurité - PLS	Appeler le 144 - Appeler les parents - Avertir l'Association
Accident dorsal	Traumatisme thoracique	Observation - Diagnostic médical nécessaire	Stabilisation manuelle - Eviter les mouvements	Appeler le 144 - Appeler les parents - Avertir l'Association
Brûlure	1^{er} degré : l'épiderme est touché (rougeur) 2^{ème} degré : Derme touché (cloques) 3^{ème} degré : Terminaison nerveuse touchée (pellicule blanche ou noire sur la peau)	Observation - Appeler le 144 selon la gravité	- 1^{er} degré : laisser sous l'eau froide 15 minutes - 2^{ème} degré : laisser sous l'eau froide en attendant les parents ou les secours - 3^{ème} degré : ne pas enlever les habits, appliquer un linge humide dessus et appeler le 144	Appeler les parents - Appeler le 144 selon la gravité - Avertir l'Association
	Application brève sur le cœur d'un courant électrique. Ces blessures peuvent sembler superficielles. Les tissus profonds peuvent être endommagés.	Observation	Appeler les parents pour un contrôle médical - Surveiller	Appeler les parents - Appeler le 144 selon la gravité - Avertir l'Association
Choc électrique				

Corps étranger (œil, nez, oreille, gorge)	Présence d'un petit objet, d'un aliment ou d'une poussière coincé dans un orifice	- Observation - Contrôle chez le médecin - Hôpital selon la gravité	- Dans l'œil : utiliser une compresse si ce corps est facilement accessible, ne pas toucher si cela est du verre - Dans le nez : ne rien toucher (médecin, ORL) - Dans l'oreille : ne rien toucher (médecin, ORL) - Dans la gorge : encourager à tousser, compressions abdominales	- Appeler les parents - Appeler le 144 selon la gravité - Avertir l'Association
Réactions allergiques inconnues	Réactions cutanées ou difficulté respiratoire	- Observation - Appeler le 144 selon la gravité	- Mettre l'enfant au repos - Le questionner sur ses symptômes	- Appeler les parents - Appeler le 144 selon la gravité - Avertir l'Association
Morsure de tique	Présence d'une tique	Observation	- Appeler les parents - Uniquement avec l'accord des parents, retirer la tique à l'aide d'une pince en tirant dessus, sans tourner - Désinfecter - Mettre la tique dans un mouchoir et le jeter dans les WC	- Appeler les parents - Indiquer aux parents l'endroit de la morsure pour observation
Piqûre d'insecte	Piqûre causée par un insecte, type guêpe, abeille ...	- Observation - Appeler le 144 selon la gravité (si observation de signes d'allergies graves)	- Enlever le dard s'il y en a un - Désinfecter l'endroit de la piqûre - Appliquer de la glace - Si l'enfant présente une difficulté respiratoire, une difficulté lors de la déglutition, un gonflement anormal du visage et du cou, perd connaissance ou fait un malaise, appeler le 144	- Appeler les parents si besoin - Appeler le 144 selon la gravité - Avertir l'Association

5. Intoxication

Les intoxications peuvent se produire par ingestion, par inhalation ou par contact avec la peau d'une substance toxique.

Les signes d'un empoisonnement sont :

- ❖ Altération du niveau de conscience
- ❖ Nausées, vomissements
- ❖ Troubles digestifs, douleur abdominale
- ❖ Décoloration des lèvres, brûlures buccales
- ❖ Hallucinations
- ❖ Somnolence
- ❖ Eruptions cutanées
- ❖ Etat de choc.

1) Si vous observez des signes de gravité : appelez le **145**

❖ *Ne rien entreprendre avant de téléphoner (ni donner à boire, ni faire vomir).*

2) Appelez le **145** et essayez de fournir les indications suivantes, essentielles pour une bonne évaluation du risque et des mesures appropriées :

- Qui** : Age, poids, sexe de la personne concernée
Donnez votre numéro de téléphone
pour les rappels
- Quoi** : Tout ce que vous pouvez dire au sujet de la
substance en question



Combien : Essayez d'évaluer la dose maximale ayant pu être absorbée

Quand : Essayez d'évaluer le temps écoulé depuis l'incident

Quoi d'autre : Premiers symptômes observés ?
(par exemple : toux, vomissements, convulsions)
Premières mesures prises ?

3) Téléphonez aux parents et à la coordinatrice référente



Stockage des produits de nettoyage, médicament et autres produits toxiques

Tous les produits susmentionnés sont stockés hors d'atteinte pour les enfants.

6. Insolation et conseil en cas de fortes chaleurs ou canicule

1) *Insolation*

L'insolation est principalement due à l'exposition prolongée au soleil, notamment au niveau du cou et de la tête, ou à de très fortes chaleurs.

➤ **Les symptômes sont : coups de soleil, brûlures, nausées, vomissements, maux de tête, fièvre et déshydratation.**

En cas d'insolation :

- ❖ Allonger l'enfant dans un endroit ombragé
- ❖ Lui faire boire de l'eau abondamment
- ❖ Lui mouiller les membres et la tête
- ❖ Appeler les parents
- ❖ Appeler le **144** selon la gravité
- ❖ Avertir l'Association.



2) *Conseil en cas de grandes chaleurs ou de pics d'ozone*

a) *Protéger les enfants de la chaleur*

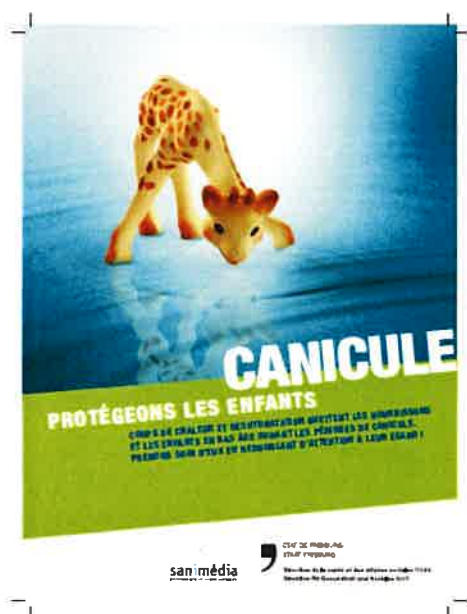
- 🚪 Bien aérer votre domicile tôt le matin et la nuit
- 🚪 Privilégiez des activités matinales et à l'ombre
- 🚪 N'exposez pas les enfants au soleil
- 🚪 Pensez au chapeau, au t-shirt et à la crème solaire
- 🚪 Ne laissez jamais un enfant dans une voiture sans surveillance.

b) Rafraîchir les enfants

- ✚ Les rafraîchir par des douches ou un linge humide
- ✚ Leur offrir de l'eau régulièrement
- ✚ Leur servir des repas rafraîchissants, froids et légers
- ✚ Les habiller légèrement.

c) Prendre grand soin des enfants malades

- ✚ Etre particulièrement attentif aux enfants atteints de maladies chroniques, cardio-vasculaires ou neurologiques
- ✚ Surveiller les signes d'épuisement et de fatigue, la sécheresse de la peau et des lèvres
- ✚ Consulter un médecin en cas de doute, en particulier lors de diarrhées (attention à la déshydratation rapide).



Selon informations de la Direction de la santé et des affaires sociales DSAS

7. Promenades

➤ A prendre avec soi lors d'une sortie :

- Une petite pharmacie comprenant pansements et désinfectant (*vérifier régulièrement les dates de péremption*)
- Un téléphone chargé et allumé (les numéros de téléphones des parents, des urgences et de l'Association y sont répertoriés)
- De l'eau.



➤ En promenade :

- Tenez la main de l'enfant et tenez-vous du côté de la route
- Si vous avez un bébé dans une poussette, l'enfant marcheur peut se tenir à la poussette
- Quand les enfants circulent à plusieurs, ils doivent se tenir la main pour encore plus de sécurité.
- Adoptez l'attitude du **bon piéton** :
 -  Traversez au passage piéton
 -  Regardez avant de traverser
 -  Attendez que les roues des véhicules soient arrêtées
 -  En cas d'absence de trottoir, longez le côté gauche de la chaussée
 -  Faites attention lors de manque de visibilité.
- Respectez les feux de signalisation.

Les parents équipent leur enfant en conséquence pour les sorties et jeux extérieurs.



8. Départ d'un enfant avec un tiers

- L'enfant vous quitte uniquement avec le(s) parent(s) ayant contracté avec la structure ou avec les personnes autorisées figurant dans le contrat de placement
- Indiquez au tiers que l'enfant ne peut être remis sans autorisation formelle des personnes autorisées
- Appelez le parent si la personne est inconnue, demandez la carte d'identité
- Si le tiers refuse de s'en aller ou montre des signes d'énervement, contactez la police au **117**.
- En cas d'intervention de la police ou perturbation à votre domicile, vous en informez immédiatement votre coordinatrice référente.



❖ **Toute personne non connue par l'accueillante doit présenter sa carte d'identité.**

9. Parent en état d'incapacité de reprendre son enfant

Si, par exemple, le parent a des difficultés à articuler, ou à contrôler son équilibre et/ou il a un discours incohérent :

- a) Mettez l'enfant en sécurité
- b) Restez calme
- c) Ne vous mettez en aucun cas en danger
- d) Ne laissez pas partir l'enfant avec son parent
- e) Accueillez la personne et donnez-vous le temps de tenter de faire une évaluation de son état
- f) Si possible, faites venir un autre adulte pour ne pas être seule à gérer la situation
- g) Entrez en dialogue et cherchez la coopération du parent
- h) Informez le parent que l'autre parent/conjoint/personne autorisée à venir chercher l'enfant va être contacté et proposez lui d'attendre dans un endroit discret
- i) Si le parent refuse l'aide et insiste pour partir avec l'enfant, appelez la police au **117**
- j) Informez sans attendre votre coordinatrice référente de la situation.



10. Suspicion de maltraitance

La **maltraitance** se dépeint sous plusieurs aspects :

- **la négligence physique et/ou psychique** : comportement inadéquats liés à l'alimentation, l'habillement, l'hygiène, aux besoins d'affection et de sécurité, à l'éducation, etc.
- **les mauvais traitements physiques** : coups donnés avec ou sans objets, griffures, morsures, brûlures, secousses violentes, strangulation, étouffement, arrachage de cheveux, etc.
- **les mauvais traitements psychologiques** : insultes, brimades, menaces, dénigrement systématique, rejet, surmenage, isolement prolongé, règne de la terreur, etc.
- **les actes d'ordre sexuel avec ou sur les enfants** : actes sexuels, actes à caractère sexuel imposés (attouchement, exhibitionnisme), présentation d'objets et/ou représentations pornographiques, exploitation sexuelle, etc.

Les **signes** pouvant attirer votre attention :



- Marques douteuses ou blessures suspectes
- Changement soudain de comportement ou d'humeur
- Troubles psychologiques (repli sur soi, profonde tristesse, troubles du sommeil, attitude régressive, tentative de suicide)
- Propos ou comportements sexualisés non adaptés à l'âge
- Pratiques sexuelles sur des plus jeunes
- Absences fréquentes, relativement longues, sans excuse valable ou absence aux rendez-vous de manière répétée
- Troubles de la croissance (trouble d'apprentissage, changement de courbe de croissance)
- Autres.

➤ **Démarches à effectuer en cas de suspicion :**

- Informez votre coordinatrice référente afin de faire part de vos doutes et/ou inquiétudes
- Listez les observations spécifiques de l'enfant (hématomes, brûlures, griffures, etc.)
- Observez les parents lorsqu'ils viennent à votre domicile
- N'intervenez pas auprès des proches en cas de suspicion intra familiale
- N'intervenez pas auprès de l'éventuel-le auteur-e.
- L'association se charge ensuite des éventuelles démarches auprès des parents et/ou du SEJ.

En cas d'urgence et de non-réponse des coordinatrices, la permanence du SEJ (INTAKE au 026 305 15 30), ou la police (117) sont à contacter.

➤ **Si l'enfant se confie :**

- Ecoutez-le et prenez-le au sérieux
- Rassurez-le et manifestez-lui votre confiance
- Donnez-lui le temps de parler
- Laissez-le exprimer ses émotions
- Soyez à l'écoute mais ne l'interrogez pas (rôle du SEJ, de la Police et la Justice)
- Réconfortez-le et remerciez-le de sa confiance
- Retenez les principaux éléments exprimés par l'enfant et retranscrivez au plus tôt les propos de l'enfant (noter et dater)
- Contactez votre coordinatrice référente.

La structure est tenue de prendre contact avec le SEJ en cas de suspicion de mauvais traitements infligés à un enfant par une personne externe à la structure d'accueil extrafamilial.